

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 Mars 2020

Etaients présents : MM. DEMAREST Jean-Louis - LECLERCQ Florence - GALIANI Michel - BALSAMO Martial - HUNAUT Christian - LELOIRE Audrey - EVRARD André - GAPENNE Luc - HEMBERT Sophie - BULVESTRE Sébastien - BOUTTÉ Bertrand.

Conseillers absents excusés : MM. LEFEBVRE Emmanuel - DOMITILE Jean - LÉTOCART Michel.

Procurations :

Secrétaire de séance : M. GALIANI Michel

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019 sous réserve que l'ajout sur table ci-dessous soit annexé au compte-rendu

« Suite à la demande de M. Michel LÉTOCART, Monsieur le Maire soumet en complément de l'ordre du jour les propositions de ce conseiller municipal concernant le contre-projet de la création d'un cabinet médical au 3 rue de l'Eglise. M. LÉTOCART propose d'aménager le groupe scolaire Violette Szabo de la façon suivante : dans le cadre de la sectorisation scolaire à moyen terme de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre sur l'intention du groupe scolaire qui pourrait être aménagé :

- En partie pour l'investissement d'un cabinet médical, au lieu et place du logement communal annoncé au 3 Rue de l'Eglise.
- Et l'autre partie en centre d'interprétation du Cimetière Chinois.

Considérant que suite à la réunion de la commission scolaire du 04 décembre 2019, la fermeture du groupe scolaire de Noyelles-sur-Mer (s'il y a) n'est pas programmée dans les prochaines années.

Considérant qu'il est urgent de créer un cabinet médical pour deux praticiens, d'ailleurs un médecin sera installé provisoirement dans un local communal rue Violette Szabo à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Considérant que cette année, nous avons l'opportunité d'obtenir des aides financières à hauteur de 80% du montant des travaux.

Considérant que les demandes d'informations complémentaires concernant sa consultation « d'intérêt communal » par courrier du 5 décembre 2019 n'ont pas été fournies.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite au contre-projet proposé par M. Michel LÉTOCART.

Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## DÉCISIONS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### BATIMENTS – PATRIMOINE - Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

Création d'un cabinet médical au 3 rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cabinet médical au 3, rue de l'église entre le Maître d'ouvrage "commune de NOYELLES-SUR-MER" représenté par son maire M. Jean-Louis DEMAREST et le Maître d'œuvre "EURL AM Agence Martinache Architecture d'intérieur" représenté par M. Frédéric MARTINACHE architecte d'intérieur.

La mission comprend : conception et contrôle des travaux, à savoir :

1/ Étude de faisabilité - Étude d'esquisse préalable - Avant-projet sommaire

2/ Avant-projet définitif - Dossier d'autorisation administrative

3/ Projet de conception générale - Dossier de consultation des entreprises

4/ Assistance marché des travaux

5/ contrôle et comptabilité des travaux - Assistance des opérations de réception des ouvrages

Le montant d'honoraire forfaitaire est fixé à 25 501,70 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal DÉCIDE d'accepter le contrat de mission de maîtrise d'œuvre n° 03022020 pour la réalisation d'un cabinet médical au 3, rue de l'église entre le Maître d'ouvrage "commune de NOYELLES-SUR-MER" représenté par son maire M. Jean-Louis DEMAREST et le Maître d'œuvre "EURL AM Agence Martinache Architecture d'intérieur" représenté par M. Frédéric MARTINACHE architecte d'intérieur pour un montant d'honoraire forfaitaire fixé à : 25 501,70 € TTC.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## Labellisation du territoire en pays d'Art et d'Histoire

La commune s'est engagée dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire, portée par la ville d'Abbeville et Baie de Somme 3 Vallées, par une délibération municipale. Ainsi, elle a adhéré à la labellisation du territoire « Ponthieu – Baie de Somme » aux côtés de 49 autres communes et des structures partenaires (EPCI, Département, Syndicats Mixtes).

La candidature au label Pays d'art et d'histoire s'achève par la rédaction d'un dossier de candidature qui sera remis au Ministère de la Culture et aux membres du Conseil national des VPAH pour avis final. L'objectif est de déposer ce dossier de candidature à la fin de l'année 2020 ou au premier trimestre 2021.

Ce dossier de candidature doit obligatoirement être imprimé pour être envoyé au Ministère de la Culture et au Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire (environ 40 exemplaires).

Il est proposé d'imprimer des exemplaires supplémentaires de ce dossier de candidature pour :

- Remettre un exemplaire à chaque commune et structure adhérente du projet PAH
- Remettre un exemplaire à chaque institution partenaire du projet PAH (DRAC, Région, Département)
- Avoir des exemplaires à l'attention des relations presse et des futures partenaires financiers du PAH
- Les communes peuvent également commander des exemplaires imprimés supplémentaires si elles le souhaitent en remplissant le formulaire de demande fourni en pièce-jointe.

Un budget prévisionnel a été établi pour la réalisation (mise en page, photographie, création graphique), l'impression et l'envoi postal de ce dossier de candidature. Pour permettre sa réalisation, une cotisation exceptionnelle est demandée en 2020 à l'ensemble des communes adhérentes du projet, à hauteur de 0,15 centimes par habitant.

Les communes sont invitées à voter le montant de cette cotisation (111€ pour Noyelles-sur-mer) au sein de leur conseil municipal et de l'inscrire à leur budget 2020. La Ville d'Abbeville sollicitera chaque commune adhérente au cours de l'année 2020 pour le règlement de cette cotisation.

Considérant la nécessité d'établir une cotisation exceptionnelle en 2020 pour financer la réalisation du dossier de candidature Pays d'art et d'histoire.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une cotisation exceptionnelle pour l'année 2020 d'un montant de 111€ à la ville d'Abbeville correspondant à la contribution financière de la commune de Noyelles-sur-mer à la réalisation du dossier de candidature.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## ASSAINISSEMENT - Rapporteur : Martial BALSAMO

Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'assainissement

Faute de précisions complémentaires par la Société des Eaux de Picardie ce point ne pourra être débattu lors de cette séance.

## AFFAIRES SCOLAIRES - Rapporteur : Michel GALIANI

Projet de voyage de l'école primaire Violette Szabo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole Primaire Violette Szabo envisage en fin d'année scolaire (du lundi 08 juin 2020 au vendredi 12 juin 2020) un voyage pour un séjour à TALMONT-SAINT-HILAIRE (département de la Vendée) pour un coût TTC de 3 200,00 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal DÉCIDE

- d'accepter le devis présenté par le transporteur « L'Oiseau Bleu » pour le projet de voyage scolaire à TALMONT-SAINT-HILAIRE par autocar Grand Tourisme pour un coût total de 3 200,00 € TTC.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.
- d'Autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

## FINANCES- Rapporteur : Florence LECLERCQ

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DE RESULTATS DE L'ANNEE 2019 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Pour l'approbation des Comptes administratifs, il convient d'élire un président de séance : Mme Florence LECLERCQ est candidate. Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la candidature de Mme LECLERCQ Florence par un vote à main levée. Mme LECLERCQ Florence ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée présidente de séance pour l'approbation des comptes administratifs pour l'année 2019.

Vote pour	10	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	481 222,27 €	754 693,39 €	273 471,12 €
Investissement	149 321,14 €	128 056,19 €	- 21 264,95 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 94 527,24 €	0,00 €	- 21 264,95 €	- 115 792,19 €
Fonctionnement	416 043,35 €	94 527,24 €	273 471,12 €	594 987,23 €
Total	321 516,11 €	94 527,24 €	252 206,17 €	479 195,04 €

Soit un excédent global de clôture de 479 195,04 €

Approbation du compte de gestion	Vote contre	0	Abstentions	0	Vote pour	11
Approbation du compte administratif (Vote hors de la présence du maire)	Vote contre	0	Abstentions	0	Vote pour	10

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2019

1068/ Affectation en réserve investissement	115 792,19 €		
Report en fonctionnement	594 195,04 €		
Vote contre	Abstentions	Vote pour	11

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	68 636,61 €	68 794,60 €	157,99 €
Investissement	2 000,00 €	36 066,31 €	34 066,31 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	117 361,61 €	0,00 €	34 066,31 €	151 427,92 €
Fonctionnement	697,81 €	0,00 €	157,99 €	855,80 €
Total	118 059,42 €	0,00 €	34 224,30 €	152 283,72 €

Soit un excédent global de clôture de 152 283,72 €

Approbation du compte de gestion	Vote contre	0	Abstentions	0	Vote pour	11
Approbation du compte administratif (Vote hors de la présence du maire)	Vote contre	0	Abstentions	0	Vote pour	10

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

1068/ Affectation en réserve investissement	0 €		
Report en fonctionnement	855,80 €		
Vote contre	Abstentions	Vote pour	11

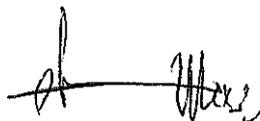
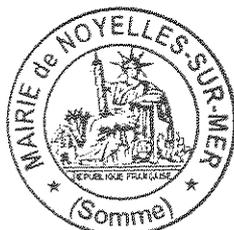
AJOUT SUR TABLE A L'ORDRE DU JOUR COTISATION ANNUELLE AMF 80

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de la Somme et autorise le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 193,92 € pour l'année 2020.

Vote contre	Abstentions	Vote pour	11
-------------	-------------	-----------	----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 29 heures 09

Le Maire  
Jean-Louis DEMAREST

Le secrétaire de séance  
Michel GALIANI

